

# Justice bruxelloise : le cri d'alarme

## Le président du tribunal de première instance dénonce le manque de vision et de moyens de la justice.

**L**uc Hennart est très remonté et il le fait savoir. Le président du tribunal de première instance de Bruxelles explique au *Soir* tout son désarroi par rapport à l'état actuel de la justice. Par exemple, le cadre des greffiers n'est pas rempli, et son tribunal fait donc appel à d'anciens chauffeurs pour exercer la fonction. Ce qui pose des problèmes puisqu'ils ne sont pas formés... « J'ai dit au ministre de la Justice : "Nemmouche va être re-

*mis en liberté parce qu'on va avoir un problème de procédure.* » La libération de l'auteur de l'attentat du Musée juif ou une nouvelle affaire Dutroux, comme il le rappelle dans presque chaque interview, ne serait-ce pas un peu exagéré ? « C'est une manière de mettre les partenaires devant leurs responsabilités. Mais je suis sincèrement convaincu que des catastrophes se préparent », justifie-t-il. Le magistrat critique ouvertement les réformes pro-

nées par le ministre de la Justice, Koen Geens. « A terme, le pouvoir judiciaire, selon moi, va mourir », estime-t-il.

Luc Hennart nous explique aussi son mécontentement par rapport à l'état du palais de justice bruxellois. « Les toits s'effondrent, que fait-on ? On nettoie les corniches. Mais par contre, on va polir les couloirs pour que le marbre soit brillant. » Pour lui, il reste donc encore beaucoup à faire... ■

### LA JUSTICE BRUXELLOISE AU RÉGIME SEC

## Luc Hennart :

# « On va vers des catastrophes »

► Le président du tribunal de première instance de Bruxelles tire la sonnette d'alarme.

► Il dénonce le manque de vision et de moyens pour la justice.

#### ENTRETIEN

**D**ans les affaires de terrorisme, on insiste beaucoup sur le préventif, mais il ne faut pas oublier le curatif. Il faut pouvoir juger tout le monde dans des délais raisonnables. » Ce qui ne manque pas d'inquiéter Luc Hennart, président du tribunal de première instance de Bruxelles.

#### Vous manquez de moyens ?

Je suis en train de programmer les affaires de terrorisme, j'arrive déjà à remplir à peu près toute l'année judiciaire. Et le parquet général m'a confirmé que d'autres arrivaient. Je n'ai pas en mains la politique criminelle : quand on renvoie une affaire, je ne peux pas dire : "allez ailleurs". Je suis dans le fond de l'entonnoir et je fais de la com-

*pote avec ce qu'on me donne. Mais 75 % des affaires de terrorisme sont traitées à Bruxelles ! Or, une affaire de terrorisme, cela réclame trois juges, cela prend du temps. Et je n'ai pas que ça au*

*programme : l'affaire scientologie arrive dans les mois qui viennent, un gros dossier de fraude fiscale aussi. Et toutes les affaires dans lesquelles l'Etat est mis en cause, c'est pour nous. Ajoutez tous les dossiers de l'Union européenne.*

#### Bref, on repose la question : vous manquez de moyens ?

Nous avons un cadre magnifiquement de 125 greffiers, nous en avons actuellement 25 nommés. Et une septantaine de personnes qui assument la fonction par délégation : le greffier en chef et moi pouvons proposer des personnes de niveau C et D au niveau de greffier (B). On a donc des gens, je suis un peu caricatural, qui n'ont pas les capacités (NDLR : pour être niveau C, il faut un diplôme de secondaire supérieur, le niveau D ne requiert pas de diplôme). Je ne les accable pas parce qu'elles font de leur mieux. Pour vous donner une image, c'est comme si, dans

*un hôpital où on fait des opérations à cœur ouvert, ce sont les femmes de ménage qui assistent les chirurgiens en utilisant les goupillons des toilettes pour déboucher les artères. Alors c'est important une femme de ménage dans un hôpital mais pas pour ça ! Or, c'est ce qu'on fait. Quand j'ai dit qu'on nous prépare une nouvelle affaire Dutroux, j'en suis convaincu.*

#### Vous n'exagérez pas un peu ?

Non ! Certains travaillaient avant comme chauffeur, ou à la manutention des pièces à conviction. Et on n'a pas le temps de les former parce que la boutique doit continuer à tourner. Vous imaginez des magistrats qui travaillent avec des gens qui ne connaissent pas le métier ? Moi, tous les jours je vois passer des documents qui me font dire : « Mais d'où sort ce

*type de formule ? » Jusqu'au jour où on va laisser passer un délai. J'ai dit au ministre de la Justice : « Nemmoche va être remis en liberté parce qu'on va avoir un problème de procédure. »*

#### Vous manquez aussi de magis-

#### trats ?

Là, les cadres ont été augmentés. On est passés de 99 à 122 magistrats francophones. Il reste 8 places, on vient de republier les postes... Il y a quatre candidats ! Il fut une époque où toutes les places de juges suscitaient un enthousiasme important. C'est un signe.

#### L'arriéré diminue ?

Au pénal, on peut faire diminuer l'arriéré en traitant les affaires ou lorsque le parquet classe. A Bruxelles, le parquet classe déjà à hauteur de 60 %. Il suffit qu'on pousse encore un peu le curseur, et ça se fait, pour que l'afflux d'affaires devant le tribunal soit moins grand, on peut avoir le sentiment que les choses s'améliorent.

#### Vous n'êtes pas un peu dans la provocation quand vous évoquez le risque de libération de Nemmoche ?

C'est de la provocation par l'image : quand je parle de Nemmoche ou d'une nouvelle affaire Dutroux, tout le monde comprend, en ce compris Monsieur Geens. C'est une manière de mettre les partenaires devant

leurs responsabilités. Mais je suis sincèrement convaincu que des catastrophes se préparent. Le problème du personnel est aigu pour Bruxelles mais il l'est ailleurs aussi.

#### La situation ne date pas de ce gouvernement-ci !

J'ai l'impression que ça s'aggrave. Il n'y a pas de raison que, si on supprime des moyens dans le service public, on ne soit pas concernés. Le problème, c'est que nous, on est déjà très au fond. Avec les économies qu'on nous impose maintenant, on ne pourra plus rendre certains services.

#### Lesquels ?

Le parquet, au lieu de classer 60 % des affaires, en classera 80 %. Ou les procédures prendront beaucoup plus de temps. Le ministre propose des économies ? Pour moi, c'est un tour de prestidigitation raté. Exemple : on supprime la cour d'assises sauf pour les crimes de sang. Très bien. Et après ? Les affaires devront être traitées en droit commun. Où est l'économie ? C'est de l'illusion. Le ministre veut aussi supprimer le juge d'instruction. Là, on n'est pas dans le cosmétique, on touche aux fondements de la justice : le juge d'instruction est indépendant. On grignote petit à petit. Et à terme, le pouvoir judiciaire, selon moi, va mourir.

La justice existera quand même toujours !

Vous ne devez pas me convaincre. Mais veut-on encore vraiment de la justice ? Parce qu'une autre conséquence des décisions qu'on prend, c'est la privatisation. Évidemment, au pénal, c'est difficile. On me dit qu'on peut régler une série de choses par les amendes administratives ? Qui va s'en charger ? Sur le plan des principes, quand on a commis une infraction, on doit confier ça aux juges. Et puis, si c'est ce qu'on veut, il faut le dire clairement. Disons que si vous garez mal votre voiture, ce n'est plus une infraction. On veut aussi confier à des sociétés privées le gardiennage des palais, la gestion des prisons... On veut pousser tous les divorces vers la médiation ? Si demain on sort tous les divorces vers la médiation, on ne va plus payer la même chose hein ! Donc, oui, il y a une privatisation, non, on ne veut plus des services publics.

#### La réforme du ministre Geens...

... D'abord quel nom pour une réforme : "pot-pourri". Même si l'expression est neutre, c'est aussi ce qu'on met dans les cabinets pour que ça sente moins mauvais ! Ceci dit, toute situation difficile doit être l'occasion de se demander comment on fait autrement. Le problème, c'est qu'on est à ce point exsangue que le sang n'arrive plus au cœur, on n'arrive plus à créer de nouvelle dynamique.

Toutes les propositions que le

#### ministre formule sont mauvaises ?

On ne pose pas de choix clairs et on n'a pas les moyens nécessaires. On veut supprimer les courtes peines et avoir un système alternatif avec les bracelets ? On n'a pas assez de bracelets. Il faut les surveiller ? On ne surveille pas.

#### Votre ministre ne vous défend pas ?

Le ministre Geens, c'est l'agent soporifique du gouvernement auprès du pouvoir judiciaire. Il est trop intelligent pour ne pas savoir ce qu'il fait. C'est le Premier ministre dont la porte est à ce point ouverte, il reçoit systématiquement, du plus grand jusqu'au plus petit, il accorde le temps qu'il faut, il écoute tout, fait une synthèse où il y a tout et son contraire mais rien de ce que vous lui avez dit et pourtant quand vous quittez son bureau vous avez le sentiment d'avoir été écouté. C'est extraordinaire.

#### En parlant de moyens, où en est l'informatisation de la justice ?

Par rapport à l'idéal, nous ne sommes nulle part. Mais il ne faut pas attendre l'idéal pour commencer à mettre des choses en place. Cela a été le problème de Phenix, projet pharaonique. On voulait tout uniformiser, de la justice de paix d'Arlon à la Cour de cassation. Construisons l'édifice brique après brique. Mais pour ça, il faut évidem-

ment une vision, un plan. Or, aujourd'hui, on va dans un sens

puis dans un autre, on change de système, de société... Bonjour la compatibilité !

#### Donc, si un juge bruxellois doit consulter un dossier qui est à Marche...

On envoie une copie papier par la poste ou par la police. Alors des choses ont évolué. Chez nous, on a par exemple numérisé tous nos dossiers d'instruction. Mais chacun a un peu avancé dans son coin et développé son propre système, ce qui ne permet pas la consultation en ligne. Ceci dit, on doit aussi balayer devant notre porte : certaines mentalités ont du mal à évoluer ; la plus grande force qui existe sur la planète, c'est l'inertie. Mais par ailleurs d'autres problèmes se posent. Exemple : le service d'appui n'est pas là. Quand votre ordinateur a un bug et que vous téléphonez au service ad hoc, avec un peu de chance, vous avez quelqu'un au bout du fil. On vous dit que vous avez le numéro 6.854 et on en est au 3.000. Vous imaginez le temps avant qu'on s'occupe de vous ?

#### Et malgré tout ça, vous restez motivé ?

Soit on en est complice de la déglingue, soit on entre dans la résistance, j'ai choisi la deuxième voie. ■

Propos recueillis par  
VÉRONIQUE LAMQUIN

## Palais de justice « On en est nulle part »

Luc Hennart nous reçoit dans son bureau du palais de justice de Bruxelles. Le bâtiment incarne, à lui seul, ce que le président du tribunal de première instance dénonce : le manque de visions et de moyens. Quand on lui demande où en est le projet de rénovation de l'immeuble de Poelaert ou, à défaut, de relocalisation de la justice bruxelloise, il résume d'un « Nulle part ». Pour lui, faute de moyens pour la rénovation, la justice devra se résoudre à quitter les lieux. Et, d'ici là ? « On fait tout et son contraire. » Comprenez : on met des rustines à un bâtiment qui se déglingue.

Et de nous livrer quelques anecdotes révélatrices de la misère judiciaire belge. « Les toits s'effondrent, que fait-on ? On nettoie les corniches. Mais par contre, on va polir les couloirs pour que le marbre soit brillant. » L'un des gros enjeux, pour le palais, c'est la sécurisation. « On ne parle plus du projet qui avait été lancé. Par contre, on va relooker nos anciennes chambres du conseil que j'ai quittées il y a quatre ans pour des motifs d'insalubrité. » Et de raconter, sans rire, la réunion technique qui devait régler cela. « J'ai demandé, au minimum, un coup de peinture. On m'a dit que les plafonds étaient trop hauts, qu'il fallait faire appel à une société privée pour les échafaudages, et pour ça

il n'y avait pas d'argent. Puis on m'a dit : "Mais on peut vous livrer les pots de peinture et peut-être que votre personnel pourra peindre, mais à hauteur raisonnable, deux mètres." Est-ce qu'on est sérieux ? »

Une situation qui a le don d'énervier Luc Hennart. « Quand on a assassiné un juge de paix et son greffier, la salle des pas perdus était noire de monde, tout le personnel politique et tous les magistrats étaient là, pour leur rendre hommage. Plus jamais ça, a-t-on entendu. Et cela s'est résumé à une petite plaque en plexiglas. J'ai dit au ministre de la Justice de l'époque : "Je suppose qu'il ne valait pas la peine que ce soit du cuivre. Mais, de toute façon, comme vous n'avez pas d'argent pour acheter du Sidol pour la nettoyer, c'est mieux comme ça." » ■

### L'HOMME

#### Un magistrat qui n'a pas sa langue en poche

Luc Hennart est coutumier des déclarations choc. Voici quelques mois, il avait balancé, sur le plateau de « Controverse », que, vu les économies imposées à la justice, le gouvernement préparait « une nouvelle affaire Dutroux ». Un sens inné de la formule choc, pour faire parler de lui ? Ce n'est pas l'impression qui se dégage quand

on l'écoute parler, des heures durant, dans son bureau de la place Poelaert. A l'évidence, l'homme a un sens inné de la communication. Mais c'est au service de son institution qu'il le place. Après avoir présidé le tribunal de première instance bilingue pendant sept ans, il a rempli, en 2014, pour un mandat de cinq ans à la tête du tribunal de première instance francophone. Très fier de son institution – « pionnière en matière de numérisation des dossiers, du tribunal de la famille... » – l'homme se bat pour elle. Un mammoth dans le paysage judiciaire. Rien qu'au civil, 11.027 nouvelles affaires y ont été enregistrées, en 2014 ; 4.403 audiences s'y sont tenues sur la même période. En correctionnelle, 5.043 nouvelles affaires y ont été enregistrées l'an dernier. Et tous les chiffres bruxellois sont à l'avenant, et en augmentation. Alors que les moyens ne cessent de se réduire. Pour résoudre cette équation, Luc Hennart réclame de son ministre des choix clairs, inscrits dans une vision, avec des moyens en adéquation. Tout ce qui, selon lui, manque cruellement à la justice telle que Koen Geens (mais aussi ses prédécesseurs) la conçoit. Ce faisant, ne fait-il pas de la politique ? « Si. Mais c'est mon rôle de dénoncer ce qui ne va pas, dans le cadre de mes fonctions. » Qui sont, aussi, celles de manager d'un tribunal.

V. LA.

## régionalisation « Tant qu'à faire, allons-y ! »

**A Bruxelles, le manque de moyens est particulièrement criant. Vous y voyez un acharnement particulier ?**

*Quand on vous sabote le système, que vous n'avez pas de personnel ni de moyens, on finit par se dire : « Que cherche-t-on ? » Lors des négociations de 2011, on n'a pas voulu aller jusqu'à la régionalisation. Peut-être aurait-on dû. Parce que l'unité judiciaire n'existe plus. La manière avec laquelle la Flandre gère la chose judiciaire est très différente de la situation en Wallonie et à*

*Bruxelles. On vit dans des mondes qui ne sont plus comparables.*

**Le but ultime serait alors de régionaliser la justice ?**

*Mais alors qu'on le fasse ! Je ré-  
pète : a-t-on encore la même justice en Flandre, en Wallonie et à Bruxelles ? Non !*

**Pourquoi ?**

*Les priorités ne sont plus les mêmes, les législations non plus. C'est par exemple le cas en matière d'environnement, d'urba-*

*nisme, et là, la Flandre a carrément créé un tribunal administratif spécifique. Et la façon d'aborder la justice n'est plus la même. La Flandre accepte de faire des audiences en prison ; pour moi, si la justice se rend en prison, cela devient un élément du régime pénitentiaire. Le parquet de Bruxelles classe à 60 % mais le parquet de Hal-Vilvorde, tolérance zéro.*

**Vous n'êtes pas opposé à la régionalisation ?**

*Non. Voyez si au Conseil supé-*

*rieur de la justice, il n'y a pas une approche différente entre le Nord et le Sud. Et c'est le cas pour beaucoup d'institutions de la justice. Nous avons créé des juridictions francophone et néerlandophone à Bruxelles. Vous n'imaginez pas le train auquel les mentalités se séparent. C'est extraordinaire.*

**Ce sera sur la table en 2019 ?**

*Je pense que oui. Tant qu'à faire allons-y. On respectera peut-être mieux les spécificités et les priorités de chacun. ■*